

Fiche de données de sécurité

page: 1/32

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Dehyton® AB 30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: tensio-actifs., Préparation cosmétique

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

AMI CHIMIE
ZA NODE PARK TOURAINE
440 Rue Yves Chauvin
37310 TAUXIGNY

Téléphone: +33 247430606
adresse E-Mail: ami@amichimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2
Eye Dam./Irrit. 1
Aquatic Chronic 3

| H318, H315, H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

| Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

| | |
|------|--|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseil de Prudence (Prévention):

| P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Betaines, C12-14-alkyldimethyl

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse à base de: Betaines, C12-14-alkyldimethyl

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Betaines, C12-14-alkyldimethyl

Teneur (W/W): > 20 % - < 30 %

Numéro CAS: 66455-29-6

Numéro-CE: 266-368-1

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119529251-48

Skin Corr./Irrit. 1B

Eye Dam./Irrit. 1

Aquatic Chronic 3

H314, H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après inhalation:

Non concerné.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Changer les vêtements et les chaussures contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Les propriétés du produit changent en dessous de la limite de température indiquée. Le changement de propriétés est réversible par mélangeage et réchauffement. D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique. Une dégradation de la substance active est possible. À contrôler! Les propriétés du produit changent au-delà de la limite de température indiquée. Stocker à l'abri du gel. Ne pas mélanger, ni stocker les conteneurs en acier de ce produit.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit sont modifiées de façon réversible par dépassement de la température limite inférieure.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon réversible par le dépassement de la température limite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

PNEC

Les données se rapportent au composé principal dissous

Composants avec PNEC

66455-29-6: bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles

eau douce: 0,0135 mg/l

eau de mer: 0,00135 mg/l

libération sporadique: 0,013 mg/l

station d'épuration: 2,7 mg/l

sédiment (eau douce): 0,028 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0028 mg/kg

sol: 0,002 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 0,16 mg/kg

DNEL

Les données se rapportent au composé principal dissous

Composants avec DNEL

66455-29-6: bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 63,6 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 60,42 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 12,61 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 36,25 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 3,63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Les gants de protection appropriés ont les spécifications suivantes. La recommandation est valable pour les conditions de laboratoire, les conditions spécifiques du poste de travail doivent être considérées indépendamment.

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

Élastomère fluoré (Viton)

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---------------------------------------|--|---------------|
| Etat physique: | liquide | |
| Couleur: | jaune clair | |
| Odeur: | légère odeur | |
| Seuil olfactif: | non applicable | |
| Valeur du pH: | 6,0 - 8,0 (eau, 20 °C) | (DIN EN 1262) |
| Température de fusion: | < 0 °C | |
| Température d'ébullition: | > 100 °C | |
| Point d'éclair: | > 101 °C | |
| Vitesse d'évaporation: | Préparation aqueuse | |
| | La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur. | |
| Inflammabilité: | non inflammable | |
| Inflammabilité des produits aérosols: | non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. | |

| | | |
|---|---|------------------------------------|
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé | |
| Pression de vapeur: | non déterminé | |
| Densité: | 1,025 - 1,035 g/cm ³ (20 °C) | (DGF C-IV 2; QP1100.0; Density) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |
| Solubilité dans l'eau: | soluble | |
| Solubilité (qualitative) solvant(s): | eau dist. soluble | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | -0,4 (20 °C; Valeur du pH: env. 6,9) | (Directive 92/69/CEE, A.8) |
| Auto-inflammabilité: | non applicable | |
| Décomposition thermique: | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. | |
| Viscosité dynamique: | non déterminé | |
| Viscosité, cinématique: | non déterminé | |
| Risque d'explosion: | aucune propriété explosive | |
| Propriétés comburantes: | non comburant | |

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

Aucune autre information n'est disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 (par voie orale): > 2.000 mg/kg

DL50 (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames

Bactérie: négatif (Directive 84/449/CEE, B.14)

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Aucune donnée concernant la toxicité pour le développement n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 10 - 100 mg/l (DIN EN ISO 7346-2)

Invertébrés aquatiques:

CE50 > 10 - 100 mg/l (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):
CE50 > 1 - 10 mg/l (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
EC0 > 100 mg/l (DIN 38412 partie 8)

Effets chroniques sur poissons:
NOEC > 0,1 - 1 mg/l
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

S'élimine facilement de l'eau.

Données sur l'élimination:
(Annexe III, partie A) L'(Les) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'Annexe XVI du Règlement (CE) N°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |

Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Sea transport

IMDG

UN number: Not applicable
 UN proper shipping name: Not applicable
 Transport hazard class(es): Not applicable
 Packing group: Not applicable
 Environmental hazards: Not applicable
 Special precautions for user: None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

UN number: Not applicable
 UN proper shipping name: Not applicable
 Transport hazard class(es): Not applicable
 Packing group: Not applicable
 Environmental hazards: Not applicable
 Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

SECTION 16: Autres informations

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci

inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

| | |
|-------------------|--|
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Annexe: Scénarios d'Exposition

Sommaire

1. Formulation de mélanges (industriel, professionnel, consommateur)
SU3, SU22, SU21; ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15
2. Utilisation finale (industrielle, professionnelle)
SU3, SU22, SU21; ERC4; PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC17, PROC24
3. Utilisations par les consommateurs
SU3, SU22, SU21; ERC8a; PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19; PC3, PC8, PC31, PC35
4. Utilisations par les consommateurs
SU3, SU22, SU21; ERC8b; PROC1; PC35
5. Utilisation finale (industrielle, professionnelle)
SU3, SU22, SU21; ERC8d; PROC10, PROC11
6. Utilisation finale (industrielle, professionnelle)
SU3, SU22, SU21; ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15
7. Utilisations par les consommateurs
SU3, SU22, SU21; ERC8a; PC39

1. Titre abrégé du scénario d'exposition

Formulation de mélanges (industriel, professionnel, consommateur)

SU3, SU22, SU21; ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | AISE SPERC 2.1.a.v2: AISE SPERC 2.1.a.v2 |
| Conditions opératoires | |
| Quantité annuelle utilisée en UE | 170.000 kg |
| Jours d'émission minimum par an | 250 |
| Facteur d'émission air | 0 % |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|---|--|
| Facteur d'émission eau | 0,01 % |
| Facteur d'émission sol | 0 % |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d |
| Facteur de dilution rivière | 10 |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 |
| Mesures de management des risques | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipale |
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,068966 |
| | Le risque d'exposition environnementale est déterminé par le sédiment d'eau douce. |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 9.860 kg/jour |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.</p> |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.</p> |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.</p> <p>Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.</p> |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | <p>PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).</p> <p>Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.</p> |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque.</p> |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

2. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU3, SU22, SU21; ERC4; PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC17, PROC24

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | AISE SPERC 4.1.v1: AISE SPERC 4.1.v1 |
| Conditions opératoires | |
| Quantité annuelle utilisée en UE | 2.400 kg |
| Jours d'émission minimum par an | 220 |
| Facteur d'émission air | 0 % |
| Facteur d'émission eau | 100 % |
| Facteur d'émission sol | 0 % |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d |
| Facteur de dilution rivière | 10 |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 |
| Mesures de management des risques | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipale |
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,917554 |
| Le risque d'exposition environnementale est déterminé par | |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|---|--------------------------|
| | le sédiment d'eau douce. |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 1,2 kg/jour |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | |

Scénario d'exposition contributeur

| | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|---|

Scénario d'exposition contributeur

| | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|--|

Scénario d'exposition contributeur

| | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|--|

Scénario d'exposition contributeur

| | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|---|

Scénario d'exposition contributeur

| | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du |
|---|---|

| | |
|--|---------|
| | risque. |
|--|---------|

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC10: Application au rouleau ou au pinceau Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC13: Traitement des articles par trempage et versage. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

3. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisations par les consommateurs

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

SU3, SU22, SU21; ERC8a; PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19; PC3, PC8, PC31, PC35

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | AISE SPERC 8a.1.a.v1: AISE SPERC 8a.1.a.v1 |
| Conditions opératoires | |
| Quantité annuelle utilisée en UE | 170.000 kg |
| Jours d'émission minimum par an | 365 |
| Facteur d'émission air | 0 % |
| Facteur d'émission eau | 100 % |
| Facteur d'émission sol | 0 % |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d |
| Facteur de dilution rivière | 10 |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 |
| Mesures de management des risques | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipale |
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,041533 |
| | Le risque d'exposition environnementale est déterminé par le sédiment d'eau douce. |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 0,8 kg/jour |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC10: Application au rouleau ou au pinceau Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Scénario d'exposition contributeur | |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|---|

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC13: Traitement des articles par trempage et versage. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PC3: Produits d'assainissement de l'air Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|--|-------|
| Conditions opératoires | |
| Pression de vapeur de la substance pendant l'utilisation | 0 Pa |
| Température du processus | 20 °C |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PC8: Produits biocides Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|--|--|
| | humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Conditions opératoires | |
| Pression de vapeur de la substance pendant l'utilisation | 0 Pa |
| Température du processus | 20 °C |

| | |
|--|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PC31: Produits lustrants et mélanges de cires Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Conditions opératoires | |
| Pression de vapeur de la substance pendant l'utilisation | 0 Pa |
| Température du processus | 20 °C |

| | |
|--|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants). Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Conditions opératoires | |
| Pression de vapeur de la substance pendant l'utilisation | 0 Pa |
| Température du processus | 20 °C |

4. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisations par les consommateurs

SU3, SU22, SU21; ERC8b; PROC1; PC35

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | AISE SPERC 8a.1.a.v1: AISE SPERC 8a.1.a.v1 |
| Conditions opératoires | |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | | |
|---|--|--|
| Quantité annuelle utilisée en UE | 170.000 kg | |
| Jours d'émission minimum par an | 365 | |
| Facteur d'émission air | 0 % | |
| Facteur d'émission eau | 100 % | |
| Facteur d'émission sol | 0 % | |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d | |
| Facteur de dilution rivière | 10 | |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 | |
| Mesures de management des risques | | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipales | |
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d | |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement | |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,041533 | |
| | Le risque d'exposition environnementale est déterminé par le sédiment d'eau douce. | |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 0,8 kg/jour | |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | | |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants). Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
| Conditions opératoires | |
| Pression de vapeur de la substance | 0 Pa |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|--------------------------|-------|
| pendant l'utilisation | |
| Température du processus | 20 °C |

5. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU3, SU22, SU21; ERC8d; PROC10, PROC11

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | AISE SPERC 8a.1.a.v1: AISE SPERC 8a.1.a.v1 |
| Conditions opératoires | |
| Quantité annuelle utilisée en UE | 170.000 kg |
| Jours d'émission minimum par an | 365 |
| Facteur d'émission air | 0 % |
| Facteur d'émission eau | 100 % |
| Facteur d'émission sol | 0 % |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d |
| Facteur de dilution rivière | 10 |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 |
| Mesures de management des risques | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipale |
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,041533 |
| | Le risque d'exposition environnementale est déterminé par le sédiment d'eau douce. |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 0,8 kg/jour |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | |

Scénario d'exposition contributeur

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|---|

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC10: Application au rouleau ou au pinceau Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

6. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU3, SU22, SU21; ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | COLIPA SPERC 2.1.a.v1: COLIPA SPERC 2.1.a.v1 |
| Conditions opératoires | |
| Quantité annuelle utilisée en UE | 200.000 kg |
| Jours d'émission minimum par an | 220 |
| Facteur d'émission air | 0 % |
| Facteur d'émission eau | 0,1 % |
| Facteur d'émission sol | 0 % |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d |
| Facteur de dilution rivière | 10 |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 |
| Mesures de management des risques | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipale |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| | |
|---|--|
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,766721 |
| | Le risque d'exposition environnementale est déterminé par le sédiment d'eau douce. |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 1.185,7 kg/jour |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | |

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|

| | |
|---|---|
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC9: Transfert de substances ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

| | |
|---|--|
| Scénario d'exposition contributeur | |
| Descripteur des utilisations couvertes | PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

* * * * *

7. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisations par les consommateurs

SU3, SU22, SU21; ERC8a; PC39

Une approche de consolidation a été utilisée pour limiter le nombre de scénarios d'exposition. Les paramètres fournis dans le scénario couvrent tous les spERC mentionnés.

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | COLIPA SPERC 8a.1.a.v1: COLIPA SPERC 8a.1.a.v1 |
| Conditions opératoires | |
| Quantité annuelle utilisée en UE | 400.000 kg |
| Jours d'émission minimum par an | 365 |
| Facteur d'émission air | 0 % |
| Facteur d'émission eau | 100 % |
| Facteur d'émission sol | 0 % |
| Réception des eaux de surface (débit) | 18.000 m3/d |
| Facteur de dilution rivière | 10 |
| Facteur de dilution marin (côte) | 100 |
| Mesures de management des risques | |
| Type de station d'épuration des eaux usées | Station de traitement des eaux municipale |
| Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j) | 2.000 m3/d |
| Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Méthode d'évaluation | EASY TRA v3.6, ECETOC TRA v3.0, Environnement |
| Ratio de Caractérisation des risques (RCR) | 0,080739 |
| | Le risque d'exposition environnementale est déterminé par le sédiment d'eau douce. |
| Quantité maximum pour une utilisation sûre | 1 kg/jour |
| Das Le risque environnemental est déterminé par les sédiments en eau douce. | |

| Scénario d'exposition contributeur | |
|---|--|
| Descripteur des utilisations couvertes | PC39: Cosmétiques, produits de soin personnels Aucun risque toxicologique n'ayant été identifié il n'a pas été réalisé d'évaluation des scénarios d'exposition humaine (travailleur/utilisateur) ni de caractérisation du risque. |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.03.2016

Version: 4.0

Produit: **Dehyton® AB 30**

(ID Nr. 50294949/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.03.2016

| Conditions opératoires | |
|--|-------|
| Pression de vapeur de la substance pendant l'utilisation | 0 Pa |
| Température du processus | 20 °C |

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Plantacare® 818 UP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Ingrédient pour produit cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

AMI INGREDIENTS
ZA NODE PARK TOURAINE
440 Rue Yves Chauvin
37310 TAUXIGNY

Téléphone: +33 247430606
adresse E-Mail: ami@ami-ingredients.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam./Irrit. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

P264

Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

| | |
|--------------------|--|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: D-Glucopyranose, oligomeric, C8-16-alkyl glycosides (n=1.4)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse à base de: D-Glucopyranose, oligomeric, C8-16-alkyl glycosides (n=1.4)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16-alkyl glycosides

Teneur (W/W): >= 30 % - < 50 % Skin Corr./Irrit. 2

Numéro CAS: 110615-47-9 Eye Dam./Irrit. 1

Numéro d'enregistrement REACH: H318, H315

01-2119489418-23

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Irrit. 1: > 12 %

Skin Corr./Irrit. 2: > 30 %

D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

Teneur (W/W): >= 10 % - < 20 % Eye Dam./Irrit. 1
Numéro CAS: 68515-73-1 H318
Numéro-CE: 500-220-1
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119488530-36

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après inhalation:

Non concerné.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de grandes quantités d'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Les propriétés du produit changent en dessous de la limite de température indiquée. Le changement de propriétés est réversible par mélangeage et réchauffement. Veuillez vous référer à la fiche spécifique du produit pour de plus amples informations.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 15 - 40 °C

Protéger des températures inférieures à : 15 °C

Le produit n'est plus pompable si la limite de température est dépassée en baisse.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

Composants avec PNEC

110615-47-9: D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16-alkyl glycosides

eau douce: 0,176 mg/l

eau de mer: 0,018 mg/l

libération sporadique: 0,0295 mg/l

station d'épuration: 5000 mg/l

sédiment (eau douce): 1,516 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,065 mg/kg

sol: 0,654 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 111,11 mg/kg

68515-73-1: D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides

eau douce: 0,176 mg/l

eau de mer: 0,0176 mg/l

libération sporadique: 0,27 mg/l

station d'épuration: 560 mg/l

sédiment (eau douce): 1,516 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,152 mg/kg

sol: 0,654 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 111,11 mg/kg

Composants avec DNEL

110615-47-9: D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16-alkyl glycosides

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

595000 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 420 mg/m3

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
357000 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:
35,7 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 124
mg/m³

68515-73-1: D-Glucopyranose, oligomériques, décyl octyl glycosides

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
595000 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 420 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
357000 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:
35,7 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 124
mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas de mesures particulières nécessaires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Les gants de protection appropriés ont les spécifications suivantes. La recommandation est valable pour les conditions de laboratoire, les conditions spécifiques du poste de travail doivent être considérées indépendamment.

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):
caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---------------------------------------|---|
| Etat physique: | liquide |
| Couleur: | jaune |
| Odeur: | légère odeur |
| Seuil olfactif: | |
| | non applicable |
| Valeur du pH: | 11,5 - 12,5 (20 °C) |
| Température d'ébullition: | > 100 °C |
| Point d'éclair: | > 101 °C (ASTM D93) |
| Vitesse d'évaporation: | La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur. |
| Inflammabilité: | non inflammable |
| Inflammabilité des produits aérosols: | non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables |
| Limite inférieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. |
| Limite supérieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | 1,1 g/cm ³ (25 °C) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable |
| Solubilité dans l'eau: | soluble |
| Solubilité (qualitative) solvant(s): | eau dist. soluble |
| Auto-inflammabilité: | non applicable |
| Décomposition thermique: | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité dynamique: | 2.500 - 6.000 mPa*s (DIN 53015) (20 °C) |
| Viscosité, cinématique: | non déterminé |
| Risque d'explosion: | aucune propriété explosive |
| Propriétés comburantes: | non comburant |

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Aucune autre information n'est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Aucune donnée concernant la toxicité pour le développement n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Danger par aspiration

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 10 - 100 mg/l (DIN EN ISO 7346-2)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

EC0 > 100 mg/l (DIN 38412 partie 8)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

(Annexe III, partie A) L'(Les) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Sea transport

IMDG

| | |
|------------------------------|--|
| | Not classified as a dangerous good under transport regulations |
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |
| Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Packing group: | Not applicable |
| Environmental hazards: | Not applicable |
| Special precautions for user | None known |

Transport aérien

IATA/ICAO

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |

Air transport

IATA/ICAO

| | |
|-----------------------------|--|
| | Not classified as a dangerous good under transport regulations |
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |
| Transport hazard class(es): | Not applicable |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

| | | | |
|---|----------------|------------------------------|----------------|
| Groupe d'emballage: | Pas applicable | Packing group: | Not applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable | Environmental hazards: | Not applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu | Special precautions for user | None known |

date d'impression 04.03.2021

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-------------------|--|
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Eye Irrit. | Irritation sévère des yeux |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.03.2021

Version: 6.0

Date de la version précédente: 07.04.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Plantacare® 818 UP**

(ID Nr. 30528606/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 04.03.2021

coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/221

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Sulfopon® 101 UP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: tensioactifs

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BTC Europe GmbH
Rheinpromenade 1
40789 Monheim, Germany

Adresse de contact:

BTC Europe GmbH
Rheinpromenade 1
40789 Monheim, Germany
Branch:
BTC Europe GmbH
Industriestr. 20
91593 Burgbernheim

Téléphone: +49 2173 3347-0

adresse E-Mail: btc-productsafety@btc-europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

H318, H315

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P264

Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

| | |
|--------------------|--|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P303 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P332 + P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Sulfuric acid, mono-C12-16 (even numbered)-alkyl esters, sodium salts

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse à base de: Sulfuric acid, mono-C12-16 (even numbered)-alkyl esters, sodium salts

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 30\%$ Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 73296-89-6 Eye Dam./Irrit. 1
Numéro-CE: 277-362-3 Aquatic Chronic 3
Numéro d'enregistrement REACH: H318, H315, H412
01-2119489464-26

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Dam./Irrit. 2: $10 - < 20\%$

Eye Dam./Irrit. 1: $\geq 20\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après inhalation:

Non concerné.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Changer les vêtements et les chaussures contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Les propriétés du produit changent en dessous de la limite de température indiquée. Le changement de propriétés est réversible par mélangeage et réchauffement.

Stocker à l'abri du gel.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 25 - 40 °C

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit sont modifiées de façon réversible par dépassement de la température limite inférieure.

Protéger des températures supérieures à : 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

PNEC

Les données se rapportent au composé principal dissous

Composants avec PNEC

73296-89-6: acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium

eau douce: 0,096 mg/l

eau de mer: 0,0096 mg/l

libération sporadique: 0,036 mg/l

station d'épuration: 1084 mg/l

sédiment (eau douce): 3,37 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,337 mg/kg

sol: 0,616 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

DNEL

Les données se rapportent au composé principal dissous

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Composants avec DNEL

73296-89-6: acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

4060 mg/kg pc/jour

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 285 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

2440 mg/kg pc/jour

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 85 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 24 mg/kg pc/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Les gants de protection appropriés ont les spécifications suivantes. La recommandation est valable pour les conditions de laboratoire, les conditions spécifiques du poste de travail doivent être considérées indépendamment.

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Etat physique: | liquide, pâteux(se) | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | inodore | |
| Seuil olfactif: | | |
| | non applicable | |
| Valeur du pH: | 11,0 - 12,0 (eau, 25 °C) | (DGF-H-III 1) |
| point d'écoulement: | <= 25 °C | (DIN ISO 3016) |
| point de décomposition: | > 187 °C La substance / le produit se décompose. | |
| Température d'ébullition: | > 100 °C | |
| Point d'éclair: | > 101 °C Préparation aqueuse | |
| Vitesse d'évaporation: | | |
| | La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur. | |
| Inflammabilité: | non inflammable | |
| Inflammabilité des produits aérosols: | non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. | |
| Température d'auto-inflammation: | non applicable | |
| Pression de vapeur: | | |
| | non déterminé | |
| Densité: | 0,9 - 1,1 g/cm ³ (20 °C) 1,033 g/cm ³ (55 °C) | (DGF C-IV 2; QP1100.0; Density) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |
| Solubilité dans l'eau: | soluble > 250 g/l | (Directive 84/449/CEE, A.6) |
| Solubilité (qualitative) solvant(s): | eau dist. miscible en toutes proportions | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | -2,1 (<= 20 °C) | (Directive 84/449/CEE, A.8) |
| Auto-inflammabilité: | température: 292 °C | |
| Décomposition thermique: | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. | |
| Viscosité dynamique: | < 1.000 mPa*s (20 °C) | |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Viscosité, cinématique:

non déterminé

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Aucune autre information n'est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 souris (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

DL50 lapin (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames

Bactérie: négatif (Ligne directrice 471 de l'OCDE)

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 10 - 100 mg/l, *Leuciscus idus* (Screening (sur le modèle de OECD 203))

Invertébrés aquatiques:

CE50 > 10 - 100 mg/l, *Daphnia magna*

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s):

CE50 > 10 - 100 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

EC0 > 100 mg/l, Pseudomonas putida (DIN 38412 partie 27)

Effets chroniques sur poissons:

NOEC > 1 - 10 mg/l, Pimephales promelas

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC > 1 - 10 mg/l, Daphnia magna

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

(Annexe III, partie A) L'(Les) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le | Pas applicable |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable

le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number: Not applicable

UN proper shipping Not applicable

name:

Transport hazard Not applicable

class(es):

Packing group: Not applicable

Environmental Not applicable

hazards:

Special precautions None known

for user

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable

le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number: Not applicable

UN proper shipping Not applicable

name:

Transport hazard Not applicable

class(es):

Packing group: Not applicable

Environmental Not applicable

hazards:

Special precautions None known

for user

14.1. Numéro ONU

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-------------------|--|
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STE = Exposition de courte durée. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. ppm = partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 24.07.2019

Version: 6.0

Date de la version précédente: 04.02.2016

Version précédente: 5.0

Produit: **Sulfopon® 101 UP**

(ID Nr. 30531733/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 25.07.2019

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/177

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.02.2017

Version: 4.0

Produit: **Texapon® K 30 UP**

(ID Nr. 30538628/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 24.02.2017

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Texapon® K 30 UP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: tensio-actifs.

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BTC Europe GmbH
Rheinpromenade 1
40789 Monheim, Germany

Adresse de contact:

BTC Europe GmbH
Rheinpromenade 1
40789 Monheim, Germany
Branch:
BTC Europe GmbH
Industriestr. 20
91593 Burgbernheim

Distributeur :

AMI INGREDIENTS
440 RUE YVES CHAUVIN
37310 TAUXIGNY
FRANCE
Tél. +33 247430606
e-mail : ami@ami-ingredients.fr

Téléphone: +49 2173 3347-0

adresse E-Mail: btc-productsafety@btc-europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 1

H318, H315

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P264

Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse à base de: acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

| | |
|---|---------------------|
| Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $\leq 30\%$ | Skin Corr./Irrit. 2 |
| Numéro CAS: 68955-19-1 | Eye Dam./Irrit. 1 |
| Numéro-CE: 273-257-1 | Aquatic Chronic 3 |
| Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490225-39 | H318, H315, H412 |

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Dam./Irrit. 2: 10 - < 20 %

Eye Dam./Irrit. 1: $\geq 20\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après inhalation:

Non concerné.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Changer les vêtements et les chaussures contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: verre, Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Stocker à l'abri du gel.

Les propriétés du produit changent en dessous de la limite de température indiquée. Le changement de propriétés est réversible par mélangeage et réchauffement. Une dégradation de la substance active est possible. A contrôler!

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 25 - 40 °C

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit sont modifiées de façon réversible par dépassement de la température limite inférieure.

Protéger des températures supérieures à : 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

PNEC

Les données se rapportent au composé principal dissous

Composants avec PNEC

68955-19-1: acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium
eau douce: 0,098 mg/l
eau de mer: 0,0098 mg/l
libération sporadique: 0,15 mg/l
station d'épuration: 6,8 mg/l
sédiment (eau douce): 3,45 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,345 mg/kg
sol: 0,631 mg/kg

DNEL

Les données se rapportent au composé principal dissous

Composants avec DNEL

68955-19-1: acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
4060 mg/kg pc/jour
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 285 mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:
2440 mg/kg pc/jour
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 85
mg/m³
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 24
mg/kg pc/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Les gants de protection appropriés ont les spécifications suivantes. La recommandation est valable pour les conditions de laboratoire, les conditions spécifiques du poste de travail doivent être considérées indépendamment.

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

Élastomère fluoré (Viton)

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---------------------------------------|--|------------------------------|
| Etat physique: | pâteux(se) | |
| Couleur: | blanc(he) | |
| Odeur: | spécifique | |
| Seuil olfactif: | | |
| Valeur du pH: | non applicable 10,5 - 11,5 (10 %(m), 20 °C) | (DGF-H-III 1) |
| point d'écoulement: | <= 30,0 °C | (DIN ISO 3016) |
| point de décomposition: | > 208 °C La substance / le produit se décompose. | |
| Point d'éclair: | > 101 °C Préparation aqueuse | |
| Vitesse d'évaporation: | La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur. | |
| Inflammabilité: | non inflammable | (Directive 84/449/CEE, A.10) |
| Inflammabilité des produits aérosols: | non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. | |

| | | |
|---|---|-------------------------------------|
| Température d'auto-inflammation: | 250 °C | |
| Pression de vapeur: | | |
| Densité: | non déterminé 1 g/cm ³ (20 °C) | (DGF C-IV 2; QP1100.0; Density) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |
| Solubilité dans l'eau: | soluble > 250 g/l (20 °C) | (Ligne directrice 105 de l'OCDE) |
| Solubilité (qualitative) : | soluble | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | -2,1 (20 °C) | (Ligne directrice 107 de l'OCDE) |
| Auto-inflammabilité: | température: 220 °C | |
| Décomposition thermique: | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. | |
| Viscosité dynamique: | non déterminé | |
| Viscosité, cinématique: | non déterminé | |
| Risque d'explosion: | aucune propriété explosive | |
| Propriétés comburantes: | non comburant | |

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

Aucune autre information n'est disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

DL50 lapin (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames

Bactérie: négatif (Ligne directrice 471 de l'OCDE)

essai du micronoyau

souris: négatif (Ligne directrice 474 de l'OCDE)

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 10 - 100 mg/l, *Cyprinus carpio* (DIN EN ISO 7346-2)

Invertébrés aquatiques:

CE50 > 10 - 100 mg/l, *Daphnia magna* (Directive 84/449/CEE, C.2)

Plantes aquatique(s):

CE50 > 10 - 100 mg/l, *Scenedesmus subspicatus* (Directive 88/302/CEE, partie C, p. 89)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

EC0 > 100 mg/l, *Pseudomonas putida* (DIN 38412 partie 27)

Effets chroniques sur poissons:

NOEC > 1 - 10 mg/l, *Pimephales promelas*

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC > 1 - 10 mg/l, *Daphnia magna*

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

(Annexe III, partie A) L'(Les) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'Annexe XVI du Règlement (CE) N°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre**

ADR

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Sea transport

IMDG

| | |
|------------------------------|--|
| | Not classified as a dangerous good under transport regulations |
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |
| Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Packing group: | Not applicable |
| Environmental hazards: | Not applicable |
| Special precautions for user | None known |

Transport aérien

IATA/ICAO

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |

Air transport

IATA/ICAO

| | |
|--------------------------|--|
| | Not classified as a dangerous good under transport regulations |
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.02.2017

Version: 4.0

Produit: **Texapon® K 30 UP**

(ID Nr. 30538628/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 24.02.2017

| | | | |
|---|----------------|------------------------------|----------------|
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable | Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable | Packing group: | Not applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable | Environmental hazards: | Not applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu | Special precautions for user | None known |

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

SECTION 16: Autres informations

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

| | |
|-------------------|--|
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.